



## Référentes Directeurs

### Protocole sanitaire

- Nouvelle [Foire Aux Questions](#), en date du 06/01/2022.
- [Protocole de gestion des cas covid pour le 1er degré \(màj du 07/01/22\)](#) : Tableau synthèse, check list élève et adulte, fiche de signalement, annexes, attestation sur l'honneur, tuto pour générer les courriers.
- [Infographie](#) des nouvelles mesures d'isolement à partir du 03/01/2022.
- Différentes [infographies](#) à télécharger.
- [Proposition de communication](#) pour que les parents exerçant une profession essentielle à la gestion de la crise puissent se manifester.
- [courrier](#) impossibilité accueil d'élèves.

### Formation continue des directeurs d'écoles

Deux jours de formation continue pour chaque directeur d'école se dérouleront de février à juin 2022.



Pensez à consulter l'[espace pédagogique](#).

### Contact référentes directeurs :

- Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :  
Céline DANHIEZ – [referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr](mailto:referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr) – 06 35 28 44 11
- Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) :  
Gaëlle LAFOIX – [referent.directeursud79@ac-poitiers.fr](mailto:referent.directeursud79@ac-poitiers.fr) – 06 17 91 11 12



## Service du Parcours de l'Élève et du soutien aux écoles et aux établissements

### Voyages scolaires ( [Foire aux questions](#) mise à jour le 06/01/2022)

Les sorties scolaires sans hébergement et voyages scolaires avec nuitée(s) ne sont pas interdits. Ils doivent être organisés dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité. Les éventuelles restrictions de déplacement et les règles relatives au passe sanitaire doivent être respectées. Les établissements veilleront également à informer les parents de la nécessité pour leurs enfants de respecter les exigences sanitaires liées aux sorties ou voyages scolaires (passe sanitaire notamment lors de déplacements longue distance).

Au regard du contexte épidémiologique, **il est toutefois vivement recommandé de reporter les sorties scolaires comportant des activités en espace clos** (théâtre, musée, cinéma ...), celles se déroulant à l'air libre (promenade en forêt, course

d'orientation ...) pouvant naturellement être maintenues. **S'agissant des voyages scolaires, il est également conseillé de les reporter dans la mesure du possible.**

#### **Organisation du temps scolaire**

Pour rappel, les formulaires de demande de modification de rythme et/ou d'horaires pour la rentrée 2022 sont à retourner au service du SPE pour le **31 janvier 2022**, délai de rigueur. Vous pouvez retrouver la [circulaire](#), ainsi que les documents annexes dans l'intranet.



### **S**ervice des **E**mplois et des **E**nseignants des **E**coles publiques

#### **Liste d'aptitude des directeurs d'écoles (LADE)**

La [note de service](#) relative à la campagne d'inscription pour la rentrée 2022 est publiée. Une formation préparatoire à l'entretien est proposée aux candidats, par visioconférence, le mercredi 19 janvier 2022 après-midi.

#### **Congé de formation professionnelle**

La [note de service](#) relative au congé de formation professionnelle pour l'année scolaire 2022-2023 est publiée. Les candidatures sont à transmettre, après avis de l'inspecteur de circonscription, avant le 17 janvier 2022.



### **S**ervice des **A**ffaires **G**énérales et **F**inancières

#### **Création d'un "pôle sport" :**

A compter du lundi 10 janvier, les deux Conseillers Pédagogiques Départementaux d'EPS ainsi que l'UNSS rejoignent le service Jeunesse et Sport au 16 rue Tartifume à Niort.

Les numéros d'appel restent inchangés.